



## Comité d'action sociopolitique

### Composition

Jocelyne Dupuis, responsable politique

Diane Brunet

Siham Abou Nasr

Badiâa Sekfali

### Mandat

Le Comité d'action sociopolitique, sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'administration, conseille l'Association sur des sujets d'ordre sociopolitique. Il se réunit au moins trois (3) fois par année. Le comité doit :

- a) nommer, parmi ses membres, une personne porte-parole ;
- b) produire des analyses sur des sujets décidés par les instances de l'Association et formuler des recommandations ;
- c) participer à la formation et à l'information des membres ;
- d) pouvoir, de sa propre initiative, soumettre au Comité exécutif des questions à débattre et des analyses ;
- e) avoir le pouvoir d'établir, dans le respect des grandes orientations politiques, des buts et des moyens de l'Association, certaines relations avec les milieux populaire et communautaire ;
- f) pouvoir participer au Comité socio-politique de la FAE selon les prérogatives accordées dans les statuts de la FAE et doit acheminer au Conseil d'administration toute candidature à être soumise à ce comité pour approbation ;
- g) participer au réseau socio-politique de la FAE.